



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre l'exclusion

Question au Gouvernement n° 3122

Texte de la question

JOURNÉE DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME DANS L'EMPLOI

M. le président. La parole est à M. Patrice Verchère, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.
M. Patrice Verchère. Madame la ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle, notre pays consacre des moyens considérables à la formation professionnelle pour sécuriser les parcours et développer les compétences des salariés et des demandeurs d'emploi. Chaque année, cela représente un budget de 30 milliards d'euros, soit 1,5 % du PIB. Pourtant, vous le rappelez souvent, si un cadre sur deux bénéficie d'actions de formation, seul un ouvrier sur sept y a accès.

Le rapport du Conseil d'orientation pour l'emploi de novembre dernier indique que 15 % des demandeurs d'emploi et 8 % des salariés sont en situation d'illettrisme. Au total, notre pays compte plus de trois millions de personnes illettrées. Sur ces trois millions, plus de la moitié, c'est-à-dire 1,8 million, sont sans emploi. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes !

L'illettrisme touche des personnes de tous les âges et qui se trouvent dans des situations très différentes. Il constitue un obstacle majeur à l'accès ou au maintien dans l'emploi, à la progression professionnelle et à l'accès aux responsabilités.

La réalité de l'illettrisme, ce n'est pas seulement ce chiffre de trois millions de personnes en âge de travailler qui ont eu des difficultés à apprendre et à assimiler les savoirs de base, voire pis, qui n'ont pas eu accès aux enseignements fondamentaux. C'est aussi et surtout le drame quotidien de chacune de ces personnes qui se trouve dans l'incapacité de saisir le sens d'un contrat de travail, de faire un chèque, de lire un mode d'emploi, de retirer de l'argent au distributeur automatique, de comprendre des consignes de sécurité ou, tout simplement, de prendre connaissance du bulletin scolaire de leurs enfants et de les accompagner dans leur scolarité.

Aussi, madame la ministre, face à cette situation inacceptable, pourriez-vous nous préciser les actions que vous menez et entendez mener pour lutter contre l'illettrisme et favoriser l'accès à l'emploi de ces personnes ?

(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes UMP et NC.)

M. le président. La parole est à Mme Nadine Morano, ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle.

Mme Nadine Morano, *ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle*. Monsieur le député, voilà un sujet qui touche nos concitoyens les plus fragiles et qui aurait pu intéresser M. Brard s'il était resté. *(Protestations sur les bancs des groupes GDR et SRC.)*

Le Gouvernement est totalement mobilisé pour les personnes les plus fragiles de notre société. Hier s'est tenue la Journée nationale de lutte contre l'illettrisme. *(Exclamations sur les bancs du groupe SRC.)*

M. le président. Mes chers collègues, écoutez la réponse de Mme la ministre !

M. Jean Glavany. Et si le Premier ministre était resté, lui aussi !

Mme Nadine Morano, *ministre*. Vous avez eu raison de rappeler les chiffres. Ils sont éloquentes : trois millions de personnes, 15 % des demandeurs d'emploi, 8 % des personnes salariées souffrent dans leur vie quotidienne de ne pas avoir bien acquis les compétences de base ou de les avoir désappries au cours de la vie.

Le Gouvernement est mobilisé, d'abord avec Luc Chatel, qui a lancé un plan de lutte contre l'illettrisme dans l'éducation nationale, mais également au niveau de mon ministère et de celui du travail, avec Xavier Bertrand. Nous avons réuni hier l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme ainsi que Pôle emploi et les organismes

paritaires collecteurs, pour sensibiliser les entreprises et tous les interlocuteurs de ces personnes, qui peuvent être détectées et accompagnées dans leur vie professionnelle. Comme je vous l'ai dit, des salariés sont concernés par l'illettrisme. Ils ne peuvent donc pas, souvent, assurer correctement leur mission ni progresser dans l'entreprise. À nous de leur donner tous les moyens d'avancer dans leur vie professionnelle et quotidienne, pour aider aussi leurs enfants.

Il s'agit d'un problème qui nous concerne tous. Le Gouvernement y consacre 54 millions d'euros, soit une augmentation budgétaire de 43 %. Vous le voyez, l'effort financier est fait ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC. - Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

Données clés

Auteur : [M. Patrice Verchère](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3122

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Apprentissage et formation professionnelle

Ministère attributaire : Apprentissage et formation professionnelle

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 mars 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 31 mars 2011